



CHARTÉ
GRAPHIQUE

CHOlet[©]

CHOlet[©]
agglomération

CHOlet[©]
ville et agglomération



SOMMAIRE

LE 	4
LES LOGOTYPES	6
LA ZONE DE PROTECTION	7
LA TEINTE ROUGE	8
LES INTERDITS	9
L'UTILISATION SUR FOND DE COULEUR ET PHOTO	10
L'UTILISATION SUR FOND ROUGE	11
L'UTILISATION EN TANT QUE PARTENAIRE	12
LA TYPOGRAPHIE	14

**TROIS LOGOS
SONT DISPONIBLES :**

- > Ville de Cholet
- > Cholet Agglomération
- > Cholet, Ville et Agglomération

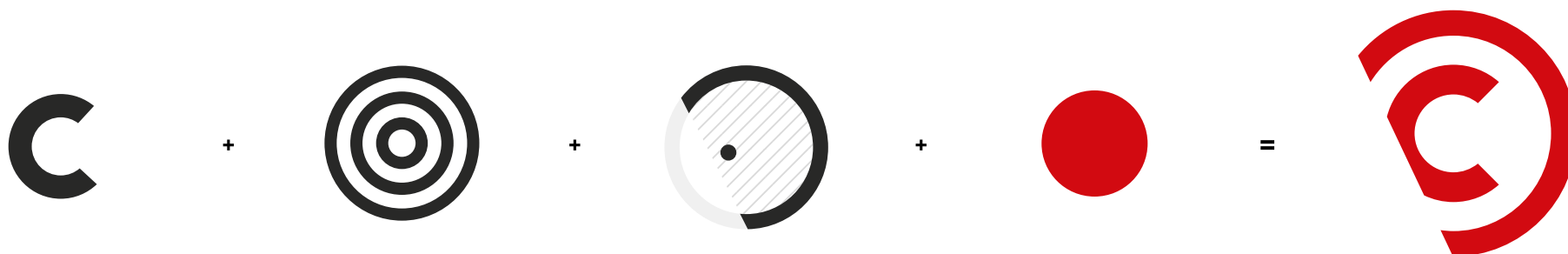
**UN TERRITOIRE DE MARQUE
UNIFORMISÉ**

Cholet Agglomération et
la Ville de Cholet communiquent
à l'unisson pour porter une image
homogène et cohérente.

CHOlet ©

CHOlet ©
agglomération

CHOlet ©
ville et agglomération



L'INITIALE

Le "c", pour capitaliser sur une lettre, un sigle déjà identifié et approprié par beaucoup de Choletais depuis 2012.

LE RAYONNEMENT

Le rayonnement, moteur du développement, vitrine pour l'attractivité du territoire, et levier de marketing territorial.

UN ESPRIT D'OUVERTURE

Une ville centre et son territoire, comme un tout. Dans un esprit d'ouverture aux territoires voisins, Cholet Agglomération est tournée vers l'avenir.

COULEUR DE LA PASSION, DE L'ÉNERGIE

Le rouge est associé à la passion, couleur intense par excellence. Couleur de l'ambition, elle pousse les personnes à passer à l'action.



LES LOGOTYPES



LES LOGOTYPES

Les versions avec rectangle rouge sont à utiliser en priorité.

Les autres versions peuvent éventuellement être utilisées dans certains cas, en concertation avec la Direction de la Communication.

Ville de Cholet



Cholet Agglomération



Cholet, Ville et Agglomération

Le logo "Cholet, Ville et Agglomération" doit être utilisé lorsque la Ville et l'Agglomération sont toutes les deux partenaires.



LA ZONE DE PROTECTION

L'espace de protection autour du logo correspond à la hauteur et la largeur du "©".
Aucun élément graphique ne doit franchir la délimitation de cette zone.



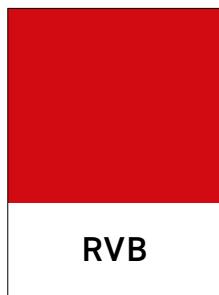


LA TEINTE ROUGE



QUADRI

C 0%
M 100%
J 100%
N 10%



RVB

R 209
V 10
B 17



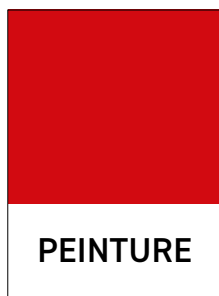
PANTONE

Pantone
1795 C



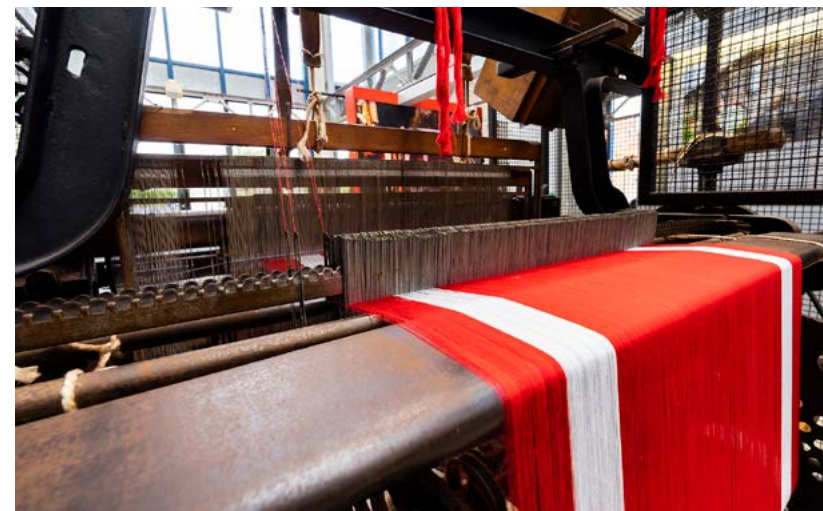
HEXADÉCIMAL

#d10a11



PEINTURE

RAL
3020



LES INTERDITS

Toute modification du logotype est interdite.

Il est interdit de déformer, pivoter, changer la forme et la couleur de fond.

La lisibilité doit être optimale et le logo ne doit pas être pixelisé.



Ne pas utiliser les logos "Cholet" et "Cholet Agglomération" côte à côte.
Dans ce cas, utiliser la version "Cholet, Ville et Agglomération"

L'UTILISATION SUR FOND DE COULEUR ET PHOTO

La lisibilité du logo doit toujours être optimale selon le fond.

Fond foncé



Fond clair



Fond rouge ou proche du rouge



Fond photo



L'UTILISATION SUR FOND ROUGE

Le logo blanc peut être placé sur un aplat rouge plus grand que son cartouche.



CHOlet 
agglomération

L'UTILISATION EN TANT QUE PARTENAIRE

Pour un événement soutenu
par la Ville de Cholet,
utilisation de ce logo :



Pour un événement soutenu
par Cholet Agglomération,
utilisation de ce logo :



Pour un événement soutenu
par la Ville et l'Agglomération,
utilisation de ce logo :



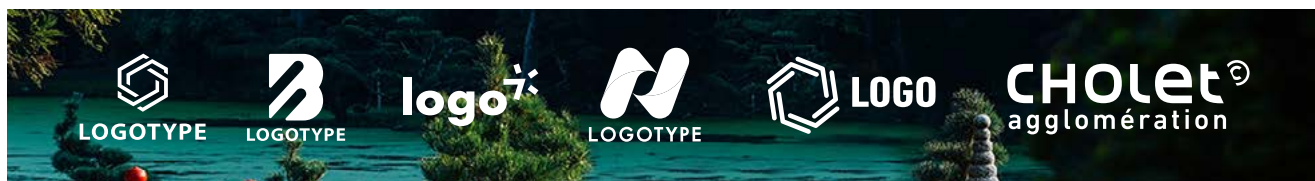
Le logo avec cartouche rouge
est à utiliser dans les bandeaux
de logos partenaires.



Le logo noir sera utilisé pour
les documents en noir et blanc.



Si le fond est suffisamment
contrasté (aplat de couleur
ou photo), le logo peut être
utilisé en blanc.





LA TYPOGRAPHIE

LA TYPOGRAPHIE PRINCIPALE

La police "DIN 2014" est utilisée pour la PAO.

DIN 2014 Regular

Aa Bb Cc

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

DIN 2014 Demi

Aa Bb Cc

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

DIN 2014 Bold

Aa Bb Cc

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

LA TYPOGRAPHIE SECONDAIRE

La police "Arial" est utilisée pour la bureautique.

Arial Regular

Aa Bb Cc

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

Arial Bold

Aa Bb Cc

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789



Hôtel de Ville et d'Agglomération
Rue Saint-Bonaventure
BP 62111
49321 CHOLET CEDEX

cholet.fr

Pour toute question concernant
cette charte graphique :

Direction de la Communication
02 72 77 20 10
choletmaginternet@choletagglomeration.fr